

La difficile politisation des violences sexuelles sur les enfants

A la suite des manifestations organisées devant des tribunaux, lundi, les associations appellent les responsables politiques à « changer de paradigme »

Après les mobilisations organisées dans la France entière, lundi 8 juin, à l'appel de collectifs de lutte contre les violences sexuelles contre les enfants et les femmes, le sujet était de nouveau à l'agenda politique mardi. Le chef du gouvernement, Sébastien Lecornu, a réuni à Matignon cinq ministres (justice, intérieur, éducation nationale, santé, égalité femmes-hommes) pour s'atteler à répondre à la vive émotion suscitée par le sort de Lyhanna, 11 ans, retrouvée morte dans le Gers, le 4 juin.

Dans un courrier adressé à ses ministres, lundi soir, pour les convier à la réunion, Sébastien Lecornu évoquait non seulement l'« effroi » mais aussi une « incompréhension sur les circonstances » du décès de la petite fille, alors que le principal suspect, Jérôme Barrera, était visé par plusieurs plaintes pour viol sur mineur. « L'aggravation des peines en cas de viols sériels, la modification des règles de prescription, l'information des victimes tout au long de la procédure ou la nécessité de motiver les déci-

sions de classement sans suite concernant les crimes et délits sexuels » étaient au menu de la rencontre.

A l'issue de la réunion, quelques dispositions ont été annoncées. Le premier ministre a proposé de renforcer les peines pour les violeurs en série, qui pourraient encourir la perpétuité, contre vingt ans de prison actuellement. Pour répondre à la colère liée aux délais de traitement des plaintes concernant des violences sexuelles sur mineurs, que l'affaire Lyhanna a mis en lumière, il a aussi affirmé que les actes d'enquête devront être effectués « dans un délai maximal de trois mois », quand il s'agit de crimes contre les enfants. D'autres mesures, « en cours de finalisation », seront elles aussi intégrées dans le projet de loi sur la protection des enfants, déjà présenté en conseil des ministres, et dont l'examen parlementaire débutera le 15 juillet, a précisé Matignon.

Au cours des dernières heures, mardi, deux véhicules législatifs ont été évoqués par l'exécutif : le projet de loi sur la protection des enfants, mais aussi la proposition de loi visant à lutter de manière

intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises contre des femmes et des enfants. Ce texte, fruit d'un travail mené avec l'ensemble des forces politiques, à l'exception du Rassemblement national, a été construit avec les associations et les organisations féministes et enfantistes.

ESPOIR ET VIGILANCE

Composé de 79 articles, il a été déposé à l'Assemblée nationale le 2 décembre 2025, avec l'ambition d'apporter une réponse globale au phénomène massif des violences sexistes et sexuelles. Lundi, la présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, a appelé le gouvernement à le mettre à l'agenda parlementaire. « La loi "intégrale" est utile, et donc nous allons l'utiliser », a répondu le premier ministre mardi après-midi, lors de la séance des questions au gouvernement.

Les députés partisans de ce texte seront reçus vendredi, avait fait savoir Matignon un peu plus tôt.

La mise à l'agenda de ce texte, assortie de moyens financiers, constituerait une avancée majeure, estiment les acteurs de terrain, qui oscillent entre espoir et vigilance. Saluant un « grand élan collectif au sein de la société » en faveur de la lutte contre les violences envers les femmes et les enfants, Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des femmes, appelle les responsables politiques à se saisir de cette occasion pour « changer de paradigme et s'attaquer au système patriarcal et à la domination masculine, qui prennent pour cibles les femmes et les enfants ». La mort de Lyhanna « est peut-être l'affaire de trop » pour l'opinion publique, « aujourd'hui favorable à des changements significatifs », plaide-t-elle.

LA MISE À L'AGENDA D'UNE LOI « INTÉGRALE » SUR LE SUJET CONSTITUERAIT UNE AVANCÉE MAJEURE, ESTIMENT LES ACTEURS DE TERRAIN

Celle qui fédéra la Coalition des associations féministes pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles prévient : « Nous serons attentives à deux marqueurs déterminants pour juger de l'engagement du gouvernement : le temps accordé à l'examen des 79 articles de la loi, et l'argent alloué à la lutte contre les violences. » A cet égard, la promesse récente faite par Sébastien Lecornu

de « sauvegarder les budgets » alloués à ce fléau dans le projet de loi de finances pour 2027 est « clairement insuffisante ».

Ne se faisant guère d'illusions sur les réponses politiques à venir, Alice Gayraud, qui fut responsable du plaidoyer de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), se réjouit, elle aussi, du « moment de basculement actuel, qui voit converger, pour la première fois, les mobilisations de lutte contre les violences envers les femmes et les enfants ». Cette forme nouvelle de politisation de la lutte contre les violences représente un « grand espoir », estime la militante.

Mouvement #MeTooInceste, affaire de Bétharram, multiplication de viols et d'agressions sexuelles dans le cadre du péri-colonial... L'affaire Lyhanna est « la



Rassemblement à la mémoire de Lyhanna, à Paris, le 8 juin. CAMILLE GHARBI POUR « LE MONDE »

Le maire de Fleurance, Grégory Bobbato, rappelle l'Etat à ses devoirs

L'agriculteur de 42 ans, élu en mars, s'est distingué en faisant du meurtre de Lyhanna le résultat d'une « défaillance sociétale »

FLEURANCE (GERS) - envoyé spécial

Sous le soleil de feu du Gers, à Fleurance, dimanche 7 juin, face à une foule aussi brûlée par le chagrin et devant les parents dévastés de Lyhanna, Grégory Bobbato a tenté à la tribune de soulever, malgré tout, une lueur d'espoir. « Le 7 juin 2026 ne sera pas le jour le plus triste de l'histoire de Fleurance. Ce jour-là sera le jour où la famille de Lyhanna, ses proches et tous les citoyens auront décidé de se lever pour protéger les enfants », a lancé le maire (divers droite) de la commune de 6 000 habitants, où la collégienne, retrouvée morte le 4 juin, était scolarisée.

En refusant de considérer ce drame comme un simple fait divers ou même comme « une somme de défaillances individuelles », mais plutôt comme une « défaillance sociétale », l'édile a donné le ton du principal débat public du moment et placé l'Etat, en tant que nation, face à ses responsabilités. En effet, l'homme soupçonné

de la mort de Lyhanna, Jérôme Barrera, avait été visé par plusieurs plaintes pour des violences sexuelles sur des mineures, dont l'une avait donné lieu à une procédure judiciaire toujours en cours.

La famille de Lyhanna « vaut mieux qu'une énième enquête administrative, qu'une énième circulaire. Ces circulaires ne sont ni plus ni moins que des notes d'intention politique », a aussi tancé, dimanche, Grégory Bobbato. Elle vaut mieux qu'une énième indignation de façade ». Et de réclamer « des lois » et « de la volonté d'Etat » au lieu des « formules-chocs » et des « palabres ministérielles », des mots visant implicitement le ministre de la justice, Gérard Darmanin, dont l'action politique est très contestée depuis le décès de l'enfant.

Au lendemain de ce discours marquant, on retrouve Grégory Bobbato, devenu en quelques jours le visage d'un terrain rappelant le gouvernement à ses missions fondamentales, au Café du Centre de Fleurance, face à l'hôtel

de ville. L'élu de 42 ans se rend compte qu'il a pris la lumière, ne déteste probablement pas ça, mais se défend de l'avoir cherchée. Il s'est beaucoup montré, assure-t-il, pour « ne pas laisser l'attention médiatique » se concentrer sur les parents de Lyhanna dans ces jours épouvantables pour eux. « Qui vient mettre de l'humain dans cette affaire », interroge l'édile devant un jus de fruits. Je me suis souvent senti seul pendant cette semaine. Il regrette la distance des représentants de l'Etat, la froideur de ceux de la justice, la discrétion générale des autorités, à l'ex-

L'ÉDILE RÉCLAME DES « LOIS » AU LIEU DES « FORMULES-CHOC » ET DES « PALABRES MINISTÉRIELLES »

ception des gendarmes locaux qui ont été d'un « accompagnement extraordinaire ».

Pour organiser l'hommage à Lyhanna et soutenir sa famille, Grégory Bobbato manquait d'expérience. Il est un très jeune maire, élu en mars avec 56,3 % des suffrages exprimés, après de longues années comme conseiller d'opposition. Mais c'est un vieux militant, qui affirmait, dès l'âge de 4 ans, à sa famille, originaire de Fleurance, qu'il serait un jour le premier magistrat de la ville.

« Libération de la parole »

Ce fils d'une agente hospitalière et d'un mécanicien plonge dans la politique à l'adolescence, d'abord au centre droit, avec les radicaux valoisais. Plus tard, il devient le représentant départemental du parti Les Républicains, dont il n'est plus adhérent. « Je suis parti quand Eric Ciotti [élu président du mouvement en 2022] est arrivé », explique celui qui regrette le « glissement vers l'extrême droite »

de son ancien camp. « A l'élection présidentielle de 2027, je ne parrai-nerai personne », prévient-il. Il y voit un gage du « franc-parler » par lequel il s'est distingué ces derniers jours. « Quand on parle de façon sincère et droite, les gens arrivent à lire », croit-il.

Enologue de formation, Grégory Bobbato exerce le métier d'exploitant agricole La moitié de ses 30 hectares est consacrée aux vignes. Ancien adhérent de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), il a également une vingtaine de vaches. Dans sa propriété, il organise aussi des dîners-spectacles avec son mari, épousé en 2017, comédien, chanteur et metteur en scène. « A 14 ans, j'étais contre le pacs pourtant », dit-il en souriant. Pendant ces grands repas, ce passionné de gastronomie s'occupe de la cuisine et du service.

A quels combats politiques aimerait-il employer sa notoriété naissante ? Grégory Bobbato soupire, réfléchit. On lui en demande

beaucoup et un peu vite. Il s'intéresse à l'aménagement du territoire, à l'agriculture qui « est en train de crever », à la prévention contre le harcèlement scolaire dont lui-même a « fait les frais ». « Une des clés de ces sujets, c'est la libération de la parole, tant pour la détresse agricole, le harcèlement que les violences sexuelles », observe-t-il, avant de s'en prendre à nouveau à un « système » politique qu'il ne veut pas seulement appeler « Paris ».

Sur ce point, le propos, un peu flou, se construit autour des comportements négatifs perçus comme des repoussoirs. Ce sont « les gesticulations ministérielles », « les fulgurances de l'actualité qui tuent l'action » et « les annonces jamais suivies d'effet » comme, selon lui, les promesses de l'ancien premier ministre Gabriel Attal pendant la crise agricole. « On va dans le mur », conclut Grégory Bobbato. Il faut que la façon dont on présente les choses aux Français change. ■

JÉRÔME LEFILLIATRE



Le gouvernement sous le feu des critiques

Demande de moyens ou de mesures : l'affaire a monopolisé les débats parlementaires

Dans le climat de grande émotion suscité par la mort de Lyhanna, la pression s'accroît sur le gouvernement. Mardi 9 juin, le ministre de la justice, Gérard Darmanin, a poursuivi son exercice de contrition devant les parlementaires comme sur les plateaux de télévision, rejoint par ses collègues Laurent Nuñez (intérieur) et Aurore Bergé (discriminations et égalité femmes-hommes), jusqu'alors plus discrets.

L'exécutif se sait sous la pression de l'opinion, face à « l'effroi » provoqué par l'« incompréhension sur les circonstances » de la mort de la fillette, a reconnu le premier ministre, Sébastien Lecornu, devant l'Assemblée nationale. Mais le gouvernement se retrouve aussi sous la pression des partis et des parlementaires, eux-mêmes atteints par la vague d'indignation traversant le pays.

Entamée par une minute de silence, notamment en mémoire de Lyhanna, la séance de questions au gouvernement, mardi, a été presque entièrement consacrée aux répercussions de l'affaire. La droite et le centre ont plutôt interrogé l'efficacité de la justice et appelé à des mesures plus répressives, quand la gauche n'a eu de cesse de soulever la question des moyens financiers et humains.

Elu de la circonscription du Gers où a été tuée Lyhanna, le député David Taupiac (membre du groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires) a regretté « que le président de la République et le garde des sceaux balaient de manière bien désinvolte la question des moyens de la justice ». Mais l'échange a surtout viré au règlement de comptes entre Gérard Darmanin et la gauche, en particulier avec La France insoumise (LFI) qui exige sa démission. La députée « insoumise » du Val-d'Oise Gabrielle Cathala a accusé le gouvernement de « feindre de découvrir » l'état du système judiciaire et le garde des sceaux de « jeter[r] en pâture les magistrats ».

L'exécutif a été sommé par nombre de députés de se prononcer sur la proposition de loi transpartisane, portée, depuis fin 2025, par la députée socialiste de Seine-et-Marne Céline Thiébaut-Martinez et cosignée par 115 parlementaires (de tous les groupes sauf Union des droites pour la République, Rassemblement national [RN] et LFI), visant à traiter de manière globale les violences sexistes et sexuelles. « Quand la loi sera-t-elle examinée ? », a interrogé le député (Renaissance) du Gers, Jean-René Cazeneuve.

Gérald Darmanin comme Sébastien Lecornu ne se sont pas engagés à ce sujet. Jugeant la proposition de loi « utile », le chef du gouvernement a rappelé avoir saisi le Conseil d'Etat. Il a annoncé recevoir « en fin de semaine » ses défenseurs, suggérant qu'il pourrait faire passer des mesures par voie réglementaire. Sébastien Lecornu les a toutefois exhortés à ne pas « mentir au peuple français en laissant penser que ce n'est qu'une affaire de moyens ». « Aucune disposition de la loi intégrale n'aurait répondu au drame de Lyhanna », a appuyé Gérard Darmanin, sous les huées de la gauche. « Tous vos ministres qui nous parlent sans argent, ce n'est que du vent », a fustigé la députée (Les Ecologistes) du Rhône Marie-Charlotte Garin.

Avec un gouvernement acculé par une succession de crises, le premier ministre s'est montré soucieux d'« agir vite ». Il a insisté sur les mesures présentées à la mi-journée, qui seront ajoutées au projet de loi sur la protection des enfants examiné mi-juillet, avant d'annoncer que les conclu-

sions de l'enquête administrative confiée à l'inspection générale de la justice et à l'inspection générale de la gendarmerie nationale seraient dévoilées le 19 juin.

Gabriel Attal prudent

Les candidats à la présidentielle sont, eux aussi, sommés de prendre la parole et de porter des propositions de réforme. Evoquant l'affaire pour la première fois (hors un tweet après la mort de Lyhanna), Marine Le Pen a dénoncé, mardi, la responsabilité d'un Etat « nonchalant » et d'une justice jugée laxiste et guidée par « l'idéologie ». Une manière pour l'extrême droite de fustiger une fois encore les magistrats. Le RN prépare une proposition de loi visant à élargir l'inscription au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou

L'ÉCHANGE À L'ASSEMBLÉE A VIRÉ AU RÈGLEMENT DE COMPTES ENTRE GÉRALD DARMANIN ET LA GAUCHE, EN PARTICULIER AVEC LA FRANCE INSOUMISE

violentes à des personnes soupçonnées d'infraction sexuelles, non condamnées.

« Le peuple français est en colère et demande des comptes », a, de son côté, estimé Bruno Retailleau, sur BFM-TV. Le candidat des Républicains (LR) a exigé un durcissement des peines et a réitéré sa proposition de créer « une cour disciplinaire de la magistrature », à la

place de l'actuel Conseil supérieur de la magistrature, « trop corporatiste », selon lui. Gabriel Attal s'est, lui, montré prudent. Sa position d'héritier du camp présidentiel le rend comptable de l'ensemble du bilan de l'exécutif. Présent dans l'Hémicycle mardi, le secrétaire général de Renaissance a laissé le soin à d'autres de prendre la parole. Le candidat à la présidentielle devait s'exprimer, mercredi soir sur BFM-TV, lors d'une soirée politique spéciale consacrée à l'affaire.

Edouard Philippe a, lui, décliné l'invitation, officiellement pour des raisons d'agenda. Selon son entourage, le président d'Horizons dit rechigner à toute forme d'échanges qui donneraient lieu à « une foire à la surenchère » sous le coup de l'émotion. Lors d'un débat avec David Lisnard, maire (ex-LR) de Cannes et également candidat à

la présidentielle (sous l'étiquette Nouvelle Énergie), samedi 6 juin, il a appelé à poursuivre l'augmentation des effectifs de la justice et des places de prison, et à accélérer la numérisation des systèmes d'information. « Mais ce n'est jamais qu'une question de moyens », a-t-il tonné, apportant son soutien à son ami Gérard Darmanin. Il devrait faire des propositions avant la fin de la semaine.

Lors de son meeting à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) dimanche, le candidat LFI Jean-Luc Mélenchon a défendu l'idée d'une « loi globale contre la pédocriminalité et les féminicides ». Parmi les mesures phares figure le recrutement de 600 magistrats spécialisés. ■

CLÉMENT GUILLOU,
ALEXANDRE PEDRO,
MARIE POUZADOUX
ET ROBIN RICHARDOT

M plus | ring

LA MAISON CONTINUE DE VIVRE QUAND ON N'Y EST PAS

Les temps changent, la maison aussi, devenue un lieu-refuge dans des vies rythmées par bien plus de déplacements géographiques que nos ancêtres. Garder un lien avec sa maison sans y être présent apporte donc une forme de réconfort et de réassurance. Certaines technologies le permettent aujourd'hui, en proposant d'avoir à portée de main, où que l'on soit, un aperçu de son habitation.

Vers une habitation continue

Résidences principales, maisons secondaires habitées par intermittence, lieux de travail, familles dispersées géographiquement, mobilité permanente... Le géographe Mathis Stock parle d'« habiter polytopique » pour désigner ces existences organisées entre plusieurs lieux de vie. La généralisation des déplacements fréquents et du travail hybride a renforcé cette présence fragmentée sur le territoire, qui éloigne régulièrement de sa résidence principale, pourtant un point d'ancrage nécessaire au bien-être.

Dans sa conférence du 5 août 1951, « Bâtir, habiter, penser », le philosophe allemand Martin Heidegger déclarait qu'« habiter est le trait fondamental de l'être », opposant le bâti comme outil pratique au lieu de vie comme extension de l'être et de la pensée. Celui-ci est aussi l'endroit où se niche notre passé, comme l'écrivait Jean-Paul Sartre dans *La Nausée* (1938) : « On ne met pas son passé dans sa poche ; il faut avoir une maison pour l'y ranger. » Longtemps, la quitter signifiait rompre

temporairement le lien affectif qui nous unit à elle : tourner la clé dans la serrure et disparaître du lieu jusqu'au retour. Mais nos vies contemporaines ont brouillé cette frontière entre présence et absence, et la technologie s'est mêlée à la façon de faire vivre sa maison autrement, en donnant à ses habitants la possibilité de s'y connecter sans y être.

Se connecter à sa maison

Pour maintenir une continuité avec son habitation, la technologie s'est progressivement installée dans les gestes les plus ordinaires du quotidien. Car même si l'on ne peut pas avoir son passé dans la poche, on peut désormais y trouver sa maison — ou du moins son « double » numérique, accessible depuis un smartphone. Dans de nombreux foyers, les dispositifs connectés s'intègrent désormais naturellement pour garder le lien entre la maison et ses habitants. Un élément comme la caméra intérieure Plus de Ring permet de retrouver un fragment familier du foyer au milieu d'une journée de travail : le chat endormi sur le

canapé, un rayon de soleil traversant le salon. Ou en moins poétique mais plus pragmatique, de vérifier que ses enfants sont bien rentrés de l'école quand on est bloqué en réunion. À l'entrée de la maison, les Sonnettes vidéo sans fil Ring prolongent quant à elles les usages traditionnels du seuil domestique : répondre à un livreur, accueillir un artisan à distance sans interrompre complètement le cours de sa journée. Pour les maisons de campagne ou les résidences habitées par intermittence, les Caméras Floodlight Pro ou les Caméras solaires de Ring offrent enfin une présence discrète sur les extérieurs : vérifier qu'une lampe est éteinte ou observer la rosée dans son jardin à l'aube en rêvant à son prochain séjour là-bas. Cette continuité du lien avec son habitation, auparavant réservée à des dispositifs de télésurveillance coûteux et associés à des contrats longs, devient ainsi accessible grâce à ces équipements simples à installer et sans engagement.

Outre une utilité pratique, ces micro-consultations traduisent une nouvelle manière d'habiter les lieux et de prolonger symboliquement la vie quotidienne du foyer. La maison connectée apparaît alors comme une présence douce et rassurante, qui continue de vivre même lorsqu'on s'en éloigne temporairement.

dernière manifestation en date de l'impérative nécessité de repenser un système qui n'entend pas la parole des enfants et ne les protège pas», souligne Marceau Beauvois, de l'association Face à l'inceste. Pour le chargé de mission, « il existe une inquiétude collective et sociétale à laquelle le politique se doit de répondre ».

«ÉLECTROCHOC»

Au sein de l'association, pionnière dans la lutte contre l'inceste, s'exprime cependant la crainte d'une « séquence médiatique qui ne déboucherait sur aucun changement d'ampleur ». « Il y a cinq ans, le président de la République avait dit aux victimes de violences sexuelles pendant l'enfance : "Vous ne serez plus jamais seules." Il faut désormais transformer cette promesse en une véritable politique publique, et veiller à son application », insiste Solène Podevin-Favre, présidente de Face à l'inceste et ancienne membre du collège directeur de la Ciivise.

L'instance, créée en 2021 pour orienter les politiques publiques après le succès retentissant du livre de Camille Kouchner *La Famille grande* (Seuil, 2021), avait suscité un immense espoir pour les victimes, notamment en raison de la forte incarnation de ce combat par son coprésident, le juge Edouard Durand, jusqu'à sa mise à l'écart par le gouvernement, fin 2023. Mais, « trois ans après, on a peu d'avancées sur le terrain », déplore Solène Podevin-Favre.

Aujourd'hui réduite à peau de chagrin, la Ciivise doit remettre dans les prochains jours son bilan de la mise en œuvre des 82 recommandations de son rapport « Violences sexuelles faites aux enfants : on vous croit », remis fin 2023. La présentation aux ministres Gérard Darmanin (justice) et Stéphanie Rist (santé), repoussée à deux reprises, ne devrait pas être flatteuse pour l'action gouvernementale. « Nous espérons qu'au moins le décès tragique de Lyhanna envoie un électrochoc. Il faut que le gouvernement se saisisse de toutes nos recommandations, le soufflé ne doit pas retomber », réagit Denis Roth-Fichet, secrétaire général de la Ciivise. ■

SOLÈNE CORDIER

PUBLICITÉ

